



Au Collège communal  
Avenue du 21 juillet, 1  
1420 Braine-l'Alleud

Braine-l'Alleud, le 3 janvier 2022

Concerne : Suivi jugement en référé du 14 décembre 2021- Référence 21/15/C

Monsieur le Député-Bourgmestre,  
Monsieur le Directeur Général,

Vous n'êtes pas sans savoir que l'ordonnance rendue par le juge portant la référence 21/15/C, condamne la Commune de Braine-l'Alleud à payer à l'ASBL une indemnité de procédure de 1.300 €, les dépens étant réservés. Il la condamne aussi à payer le droit de greffe de 165 €.

En introduisant cette procédure, la volonté du Conseil d'administration était de s'assurer de recevoir le subside 2021, réclamé à maintes reprises et pour lequel ni vous, ni vos représentants au sein du Conseil d'administration n'ont pu en garantir le paiement alors que l'échéance était, depuis longtemps, échue.

Nous ne savourons pas cette victoire car, à nos yeux, il ne s'agit pas d'un combat mais simplement d'assurer la gestion économique future du Centre Culturel de Braine-l'Alleud.

Comme vous l'avez écrit dans votre courrier du 17 septembre, vous aussi, êtes conscients des difficultés que rencontre ce secteur suite aux nombreuses mesures sanitaires qui ont complètement paralysé une grande partie de nos actions culturelles, ces deux dernières années.

Notre demande, répétée à plusieurs reprises, est d'ouvrir le dialogue avec notre partenaire privilégié: la commune de Braine-l'Alleud.

Nous ne voulons pas laisser une situation difficile s'enliser sans tenter d'apporter des solutions. Vous reconnaîtrez que nous avons toujours démontré notre volonté de répondre au mieux aux attentes de l'Administration Communale.

C'est à travers la presse que nous découvrons des bribes d'idées et/ou de projets que vous aimeriez mener pour le Centre Culturel.

Il est ressorti d'une réunion du Conseil d'administration, que la Commune conditionnait son paiement du subside annuel à une modification statutaire de l'ASBL Centre Culturel. Des réflexions sont en cours à ce propos. Rencontrons-nous et/ou adressez-nous directement vos réflexions.

Par ailleurs, vous souhaitez « mieux » contrôler ce qui se passe au sein de notre association. Vous avez 7 représentants au sein du Conseil d'administration composé en tout de 18 administrateurs (soit plus d'un tiers des administrateurs). Mais pour cela, il faudrait que vos représentants soient présents et actifs au sein du Conseil d'Administration.

En effet, depuis mi-novembre, vos représentants n'assistent plus aux réunions... Ne trouvez-vous pas qu'il y a là une contradiction flagrante entre votre volonté et celle de vos représentants qui pratiquent la politique de la chaise vide ?

Vous l'aurez compris, notre plus grand souhait est de pouvoir construire ensemble un futur pour le Centre Culturel et continuer d'offrir aux Brainois la culture qu'ils méritent.

En ce qui concerne le paiement de l'indemnité de procédure de 1.300 €, nous pourrions ne pas exiger son paiement. En échange, nous voulons absolument rétablir un contexte de travail sain et serein, basé sur la confiance réciproque et le respect du travail effectué par notre association et son personnel. Nous vous proposons de réfléchir à cette proposition et nous attendons votre réponse pour le 15 janvier 2022.

Au risque de se répéter, rencontrons-nous, discutons, réfléchissons ensemble pour que la culture Brainoise évolue vers toujours plus de lumière. En 2022, nous fêterons les 50 ans du Centre Culturel, 50 années de travail main dans la main avec la commune de Braine-l'Alleud. Ensemble poursuivons ce chemin et soufflons nos 50 bougies.

Pr le Conseil d'Administration,

Aurélié Etienne  
Présidente

